

VOLET GOUVERNANCE du Programme OMIDELTA

Identification des besoins pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau dans le Delta de l'Ouémé

TERMES DE REFERENCES

Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin

Mars 2020

Sommaire

1. Contexte	3
2. Objectifs	4
3. Résultats	4
4. Livrables attendus	5
5. Démarche Méthodologique/Modalités d'exécution de la mission	5
6. Durée de la mission	6
7. Profil de l'expertise recherchée	6

1. Contexte

Le Gouvernement du Bénin, dans le cadre de son Programme d'Actions 2016-2021, a accordé une place de choix au secteur de l'eau en vue d'assurer l'accès universel à un service d'eau potable, en milieu rural. A ce titre, l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMR) est mise en place pour exécuter le Programme National pour l'Accès Universel à Eau Potable en Milieu Rural.

Au regard des textes de la Décentralisation, les communes en tant que maître d'ouvrage, assurent le suivi de la gestion du Service Public de l'eau potable sur leurs territoires. Dans le contexte actuel de réformes dans le secteur, elles assurent ce suivi de concert avec l'ANAEMR.

L'une des principaux axes de la réforme en cours est la contractualisation de la gestion par affermage des infrastructures de production, transport et distribution avec des opérateurs régionaux. A terme, les infrastructures dont les opérateurs régionaux auront la responsabilité de la gestion seront constituées de Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi-village (SAEPmV), d'adduction d'Eau Villageoise (AEV), de Poste d'Eau Autonome (PEA) et de Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH) se situant dans leur périmètre d'affermage. Toutefois, les communes continuent pour le moment, d'assurer exclusivement le suivi de la gestion des ouvrages d'AEP existants sur leur territoire et dont la gestion avait été déléguée à des fermiers locaux.

En tant que maître d'ouvrage la commune est responsable du service public de l'eau à partir des infrastructures d'alimentation en eau potable. Les dispositions relatives à l'exploitation et la gestion des équipements hydrauliques d'approvisionnement en eau potable sont fixées par la loi de décentralisation et la stratégie sectorielle qui précisent que :

- la commune est propriétaire des ouvrages et équipements hydrauliques ;
- la gestion du service de l'eau qui recouvre l'exploitation (production et distribution), l'entretien et la maintenance doit être déléguée par la commune ;
- la commune assure le contrôle et la régulation afin de garantir la viabilité et la pérennité des ouvrages.

Malgré les efforts consentis par les communes dans le suivi de la gestion du SPE, on note de manière générale, assez d'insuffisances dans la fourniture de l'eau potable aux populations tant du point de vue de la qualité de l'eau que de sa disponibilité.

C'est dans ce contexte que le volet Gouvernance du programme OmiDelta Fonds ANE se propose d'appuyer des jeunes à aider les acteurs (commune, société civile, gestionnaires, etc) dans la gestion du SPE pouvant leur permettre d'améliorer le service fourni à la population. Elle devra permettre également d'observer l'évolution des informations sur la gestion du SPE et de formuler des orientations nécessaires.

Pour ce faire, il est prévu au préalable de faire une étude pour identifier les besoins pour le suivi de l'évolution du service public, auprès des principaux acteurs (commune, société civile,

gestionnaires, etc.) du service public de l'eau en milieu rural. Les résultats de cette étude permettront de disposer d'une liste des besoins prioritaires pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau en milieu rural. Ces besoins ainsi identifiés feront l'objet d'un appel à proposition d'idées ou de solutions innovantes par les jeunes. Une vingtaine de jeunes seront ainsi retenus autour des meilleures idées innovantes proposées. Un coach sera sélectionné pour l'encadrement de ces jeunes, qui bénéficieront d'un appui technique et matériel en vue de la rédaction de documents de start up et pour la réalisation de test pilotes des deux meilleures solutions dans deux communes pilotes.

La présente mission s'inscrit dans l'Activité 1.3.3. «Faire la promotion des solutions innovantes dans la gestion de l'eau (promotion de jeunes opérateurs de collecte et de traitement de données sur le SPE...)» en vue de l'atteinte du Résultat 1.2 « Les principes de bonne gouvernance sont adoptés et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs intervenants dans l'AEPHA » du PTBA 2020 du volet Gouvernance du programme OmiDelta Fonds ANE.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de la sélection d'un consultant pour la réalisation de la mission d'« **Identification des besoins pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau dans le Delta de l'Ouémé**».

2. Objectifs

L'objectif principal est de contribuer à la promotion des solutions innovantes dans la gestion du Service Public de l'eau potable par les communes à travers des jeunes opérateurs.

De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ identifier et hiérarchiser par catégorie d'acteurs, les besoins pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable;
- ✓ proposer des idées ou solutions devant permettre de combler ces déficits identifiés et pouvant être développées par de jeunes opérateurs.

3. Résultats

Comme résultats, il est attendu de cette mission d'étude la réalisation de :

- ✓ l'analyse des faiblesses et menaces de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes ainsi que des forces et opportunités qui pourraient contribuer à son amélioration ;

- ✓ une liste hiérarchisée des problèmes ou difficultés rencontrées par les principaux acteurs (Etat central, mairie, gestionnaire d'ouvrages d'AEP, ACEP, populations) dans le cadre de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;
- ✓ une liste hiérarchisée des besoins indispensables pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable ;
- ✓ des actions concrètes à faire promouvoir par des jeunes pour répondre aux besoins identifiés ;

4. Livrables attendus

Comme livrables attendus, le Consultant devra mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin :

- ✓ une note méthodologique détaillée d'exécution de la mission à valider au cours de l'atelier de cadrage méthodologique
- ✓ un rapport provisoire de la mission d'étude en versions papier, en trois (3) exemplaires et numérique sur support CDRom ou USB. Il sera amendé et validé par les acteurs du projet ;
- ✓ un rapport final de la mission d'étude en versions papier, en trois (3) exemplaires et numérique sur support CDRom ou USB après la prise en compte des observations des acteurs sur le rapport provisoire.

5. Démarche Méthodologique/Modalités d'exécution de la mission

Le Consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du PNE-Bénin à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de la mission. Il devra également travailler en étroite collaboration avec les structures concernées par l'étude à savoir : les communes du Delta de l'Ouémé ; la SNV ; l'ANAEPMR, les DDEM du Delta de l'Ouémé, les ONGs ; les usagers etc. Il devra en outre s'appuyer sur :

- une analyse documentaire à partir des documents disponibles sur la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin; les documents de politiques, de stratégies, de planification et de mise en œuvre de l'AEP en milieu rural au Bénin; cette liste n'est ni exhaustive ni limitative;
- des rencontres avec les Responsables chargés du service public de l'eau potable en milieu rural dans les structures étatiques (Agence d'exécution, Mairies, Directions Départementales, etc); les Associations de Consommateurs (ACEP), les gestionnaires d'ouvrages d'AEP ; les ONGs, les populations etc.
- des observations de terrain;
- des entretiens individuels et de groupe avec les différentes catégories d'acteurs;
- etc.

Le consultant devra proposer une méthodologie détaillée à valider au cours d'une séance de cadrage. Cette méthodologie doit contenir entre autres les outils à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

6. Durée de la mission

La mission est prévue pour une durée de **vingt (20) Hommes** jours qui pourra s'étendre sur une période d'un mois.

7. Profil de l'expertise recherchée

L'exécution de la mission sera sous la responsabilité d'un consultant principal, chef de mission ayant:

- une bonne connaissance du cadre juridico-institutionnel de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural au Béninois,
- des compétences et expériences en matière de suivi du service public de l'eau potable en milieu rural.
- le profil ci-dessous :
 - être de nationalité béninoise ;
 - avoir le niveau BAC+5 au moins dans les domaines de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agronomie de la Géographie ou de la Sociologie;
 - justifier d'au moins dix (10) années d'expériences professionnelles en matière d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural;
 - justifier d'au moins deux (05) références professionnelles en matière de Suivi de systèmes de gestion d'ouvrages d'AEP, de systèmes de suivi du service public de l'eau ou de système de suivi citoyen de service public ;
 - justifier d'au moins deux (02) missions dans la conduite de processus similaires.

Le consultant principal pourra mobiliser un spécialiste de système informatique de gestion d'ouvrages d'AEP ou de suivi citoyen de service public, répondant aux exigences suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- justifier avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires.